



# CCI PAYS DE LA LOIRE

## Nos convictions pour l'apprentissage

Nantes, le 14 décembre 2017

Dans la perspective de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les CCI de France ont fait une série de propositions soumise au groupe de travail mis en place par le Gouvernement. Une synthèse globale des travaux devant être communiquée le 25 janvier 2018.

Les CCI des Pays de la Loire, acteurs historiques et prépondérants de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation en région souhaitent porter 12 propositions d'intérêt général, fortes et innovantes en faveur de l'apprentissage. Les CCI des Pays de la Loire se sont d'ailleurs déjà mobilisées en 2016 pour le Grenelle de l'apprentissage avec la rédaction des 18 propositions du [manifeste sur l'apprentissage](#).

Les CCI ont une triple légitimité :

1. En tant que Parlement des Entreprises de la Région, composé de 400 membres élus et associés représentant les 130 000 entreprises de la région, les Chambres de commerce et d'industrie ont une connaissance privilégiée des besoins des entreprises sur les territoires. Elles participent activement aux instances régionales et locales liées à l'emploi et à la formation.
2. En tant qu'établissements publics, elles sont un tiers de confiance qui assurent l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage sur deux et assurent la collecte de la taxe apprentissage en région.
3. En tant qu'opérateurs de formation, les CFA et Unités de Formation par apprentissage gérés et associés par les CCI des Pays de la Loire accueillent plus de 5 400 apprentis sur les 30 000 formés dans notre région, soit 20% des effectifs (pour le réseau national, ce chiffre se porte à ¼)



L'offre de formation gérée ou associée aux CCI des Pays de la Loire



La réflexion proposée par le Gouvernement s'articule autour de quatre groupes de travail nationaux. L'objectif est de proposer des actions ciblées, en direction des entreprises, des jeunes, des acteurs de l'éducation et des CFA.

Dans ce cadre, les CCI des Pays de la Loire proposent les orientations suivantes :

## LE PARCOURS DE L'APPRENTI

### 1. Poursuivre les actions de valorisation de l'apprentissage, afin d'attirer les jeunes vers ce type de formation

Une manifestation régionale – voire nationale – annuelle, qui permettrait de faire mieux connaître les filières et métiers accessibles par voie d'apprentissage pourrait valablement être organisée. « Des folles journées de l'apprentissage » pourraient être un événement relayé dans trois à quatre lieux « symboliques » par département, en écho aux différentes manifestations relatives à l'orientation.. Cet événement devra mobiliser l'ensemble des acteurs du SPRO (Service public de régional de l'orientation).

### 2. Mettre en place des « cycles de préparation à l'apprentissage »

Les entreprises constatent un manque de maturité de leurs apprentis, qui se manifestent y compris dans leurs choix d'orientations. En complément du DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance) prévu pour les plus de 15 ans, il est nécessaire de structurer pour les jeunes jusqu'à 26 ans un cycle préparatoire portant sur un socle de base de connaissances/compétences nécessaires mais aussi sur le savoir-être, avant l'entrée en apprentissage.

### 3. Mettre en place des classements des CFA, sur un principe analogue aux indicateurs de résultats des lycées

L'impact de l'apprentissage serait évalué sur la base des critères suivants : taux de placement trois ans après la sortie, taux de réussite aux examens et taux de ruptures. Les CCI, en Pays de la Loire, [proposent déjà une telle évaluation.](#)

## LES ENTREPRISES ET L'APPRENTISSAGE

### 1. Simplifier et dématérialiser les démarches des entreprises accueillantes

Toutes aides confondues, 900 M€ d'aides sont versées chaque année aux entreprises pour l'accueil d'apprentis, soit 2 500 €/apprenti/an au gré des très nombreux dispositifs nationaux et régionaux. Il est impératif de fusionner l'ensemble des aides aux entreprises en un processus unique et dématérialisé.

Afin de ne pas brider les TPE/PME dans leur volonté de recruter des apprentis, il faudrait également simplifier le contrat d'apprentissage et retirer du calcul des passages des seuils sociaux les apprentis.

### 2. Revoir le système de rémunération de l'apprenti

Pour conforter la place de l'apprenti dans l'entreprise, il est indispensable de créer un nouveau dispositif de rémunération applicable à tous les apprentis en fonction non plus de l'âge mais du niveau de formation.

### 3. Installer un continuum d'accompagnement des entreprises en amont, pendant et après le contrat

De l'appui conseil en RH pour définir le besoin de l'entreprise au placement après contrat en passant par l'enregistrement des contrats et le financement en tant que collecteur, les CCI revendiquent un rôle de tiers de confiance en amont et en aval auprès de l'entreprise et des jeunes.

### 1. Mettre en place une gouvernance régionale partagée

Le schéma doit en être simple et les rôles de chaque acteur clarifié : **l'Etat donne les orientations pour l'emploi et la formation initiale, les acteurs économiques (branches, syndicats professionnels, chambres consulaires) définissent les besoins, la Région régule sur le territoire**

### 2. Affirmer le rôle des CCI comme interlocuteur des Régions

Les CCI, par leur rôle de corps intermédiaire, **représentent la diversité des secteurs d'un territoire**. En tant qu'opérateurs de formation, les CCI sont par ailleurs multi-filières et multi-acteurs. Elles peuvent donc se positionner comme le fédérateur des branches professionnelles qui ne sont pas structurées au niveau régional. A ce titre, elles doivent être l'interlocuteur des Régions pour appuyer le développement de l'apprentissage dans ces secteurs.

### 3. Consacrer réellement la taxe d'apprentissage à l'apprentissage

**Pour plus de lisibilité et assurer la cohérence de l'impôt, la taxe d'apprentissage doit financer l'apprentissage et donc les CFA.** Le « hors-quota apprentissage » qui soutient aujourd'hui les écoles, lycées, universités doit faire l'objet d'une taxe dédiée bien identifiée.

## L'OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

### 1. Remanier le Registre National des Certifications Professionnelles

Il est urgent de rationaliser le nombre de titres, diplômes et certifications diverses. Ainsi, il serait nécessaire d'avoir, en lieu et place du CNCP, de la commission des titres (etc.), **une seule commission d'évaluation qui implique davantage les acteurs économiques.**

### 2. Impliquer les branches et consulaires dans la définition de la cartographie des formations

Comme cela se pratique en Pays de la Loire, des **enquêtes sectorielles des besoins permettent d'adapter rapidement l'offre de formation** en apprentissage en fonction des **besoins réels et immédiats des territoires**

### 3. Autoriser et faciliter l'expérimentation de nouvelles formations « flash »

Les acteurs d'un territoire doivent être en capacité de **déployer rapidement des parcours de formation** pour répondre aux besoins de compétences détectés à une période donnée, dans un bassin d'emploi donné. **Ce principe de formation courte et à durée déterminée** nécessitera néanmoins une phase d'expérimentation.

Les CCI des Pays de la Loire se sont mobilisées en 2016 pour le Grenelle de l'apprentissage avec la rédaction d'un manifeste sur l'apprentissage. Vingt propositions y étaient formulées.

